



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le 23/02/2023

Président : Monsieur Jérôme MOROGE
Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE
Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,
32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Convention de gestion des déchets des marchés forains

Rapporteur: Monsieur SEBASTIEN

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains, et tous les documents s'y rapportant ;

DEMANDE à ce que des négociations soient rapidement engagées avec la Métropole de Lyon concernant le périmètre des blocs de compétences de chacune des collectivités, la commune ne semblant pouvoir, réglementairement, se substituer à la Métropole de Lyon dans la prise en charge de cette gestion des déchets issus des marchés forains.

3 - Convention cadre de partenariat de diffusion de données ouvertes avec la Métropole de Lyon

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **VALIDE** le principe de mise à disposition des données communales par la Commune de Pierre-Bénite à la Métropole de Lyon en vue de leur diffusion sur le site internet data.grandlyon.com

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tous les documents s'y rapportant.

4 - Création d'emplois non permanents dans le cadre de chantiers d'insertion

Rapporteur: Madame TABBOUBI

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, emplois qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité.

DECIDE d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget.

5 - Renouvellement du dispositif « emplois vacances pour l'année 2023 »

Rapporteur: Monsieur PAYS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2023 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2023, chapitre 012

6 - Garantie d'emprunt Alliade Habitat - Opération « Liberty » – 83, boulevard de l'Europe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 2 186 017 euros souscrit par l'Emprunteur (Alliade Habitat) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2022 :	349 414,00 euros
- PLS PLSDD 2022 :	402 144,00 euros
- PLS Foncier PLSDD 1011 :	449 050,00 euros
- PLUS : 779 240,00 euros	
- PLUS Foncier :	523 465,00 euros
- PHB 2.0 tranche 2019 :	123 500,00 euros

soit pour un montant garanti total de 394 021,95 euros correspondant à :

- Montant garanti CPLS Complémentaire au PLS 2022 :	52 412,10 euros
- Montant garanti PLS PLSDD 2022 :	60 321,60 euros
- Montant garanti PLS Foncier PLSDD 1011 :	67 357,50 euros
- Montant garanti PLUS :	116 886,00 euros
- Montant garanti PLUS Foncier :	78 519,75 euros
- Montant garanti PHB 2.0 tranche 2019 :	18 525,00 euros

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situés 83 boulevard de l'Europe 69310 PIERRE BENITE.

Les caractéristiques financières des 6 lignes du prêt sont précisées à l'article 9 du contrat N° 142507 conclu entre Alliade Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignation et qui fait partie intégrante de la présente délibération.

ACCORDE la garantie pour la durée totale des lignes du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Emprunteur.

7 - Débat d'orientation budgétaire pour 2023

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 4 abstentions ,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire

POLE FAMILLES & EDUCATION

8 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des directeurs de crèche

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et OCELLIA, valable du 1^{er} mars au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

9 - Mise à jour des clefs de répartition pour l'élaboration de budgets de services Petite Enfance et Enfance

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **ADOpte** les clefs de répartition telles que présentées en annexe.

10 - Convention cadre de partenariat avec le Lycée jacquard

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Pierre-Bénite et Le Lycée Joseph Marie JACQUARD d'Oullins.

11 - Signature de la convention cadre avec Pôle Emploi relative à l'échange de données personnelles

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre l'agence Pôle Emploi d'Oullins et la ville de Pierre-Bénite relative à l'échange de données à caractère personnel, et tous les documents s'y rapportant.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:40